

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR GIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1735 Société : RAN.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AMRANI Bouchaib.

Date de naissance : 02/06/1951

Adresse : 35, Rue de Saigon oujda.

Tél. : 06 66 19 86 24 Total des frais engagés : 10640 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. ALLAL BEN ABDELLAH
OPHTALMOLOGISTE
Rue Mohamed Dertouf, Imm.
Belhousseine, 1^{er} Etage - OUJDA
Tél. : 05 26 68 67 07

Authorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Date de consultation : 03/05/2021

Nom et prénom du malade : Amrani Bouchaib. Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Oujda. Le : 26/06/2021

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/05/21	5		250.00	<i>DR. MOHAMMED BENMOUSSA TEL: 05 3...</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
ACOUSTIQUE HADDOUCHI PATRIE MED 0536704601 CENTRE D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DU MATERIEL MEDICAL	07/05/2021	1.100.00 DT

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Abdelghani BENKHALTI

OPHTALMOLOGISTE

**Chirurgie Oculaire et Orbito
Palpétrale, Angiographie - Laser -OCT**

Topographie cornéenne

Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat

**Ancien Chef de Service d'Ophtalmologie
à l'Hôpital Al Farabi - Oujda**

Expert assermenté auprès des Tribunaux



الدكتور عبد الفتى بنخالتي

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

جراحة العين و الجفن

جراحة المساك الدمعية

فحص شبكة العين بالأشعة - لازير

خريج كلية الطب بالرباط

رئيس مصلحة طب العيون بمستشفى

الفارابي سابقا بوجدة

خير محل لدی المحاکم

Oujda, le 03/05/2021 وجدة. في

Ordonnance

Monsieur AMRANI Bouchaib

14500x2
1) Aqualarm

2 flacons 1 gtt

Pendant 3 mois

Oeil Gauche et Droit

Hydrate et apaise
Yeux secs, fatigués

PPC : 145,00 DH

Hydrate et apaise
Yeux secs, fatigués

PPC : 145,00 DH

Docteur Abdelghani BENKHALTI

PHARMACIE HAY LAMHARSSI
Dr KHATTAB BEKKAYE
Lotis Essaouira, lot num 869
OUJDA - Tel: 0536 51 06 48
INPE: 08.2092800

Dr ABDELGHANI BENKHALTI
OPHTALMOLOGISTE
Rue Mohamed Derouf, Imm. Belhoussine 1^{er} étage (Prés du Marché Couvert), Oujda - Tél : 05 36 68 67 07

CENTRE ACOUSTIQUE - OPTIQUE

OPTICIEN - AUDIOPROTHESISTE

Résidence FARAH - Bd Med V. OUJDA

Magasin N° 3 - Tél. 05 36 70 46 01

PAT : 10700900 / I.F. : 10641610

CNSS : 2391902 / R.C. : 32528

I.C.E. : 00 16351 34000059

Code INPE : 085001667

Le 07/05/2021

M. AMRANI

BOUCHAIB

OUJDA

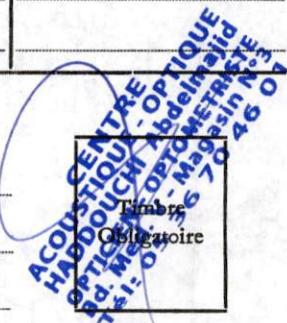
FACTURE N° 000660

Ordonnance du Docteur : BEN KHALTI

<i>N° de nomenclature correspondant à la prescription</i>	LOIN { OD = <u>(20-25)</u> +4,00 OG = <u>Verre Neutre</u>
D.F. { OD = <u>11</u> OG = <u>11</u>	PRES { OD = <u>11</u> OG = <u>11</u>
FOURNITURE :	
1 Monture :	<u>600 dh</u>
2 Verres : <u>(organiques)</u> <u>Anti Reflex</u> <u>Photogray</u>	<u>500 dh</u>
TOTAL... <u>1100 dh</u>	

Arrêtée la présente Facture à la somme de :

Mille cent DIRHAMS



Dr Abdelghani BENKHALTI

OPHTALMOLOGISTE

Chirurgie Oculaire et Orbito

Palpérale, Angiographie - Laser -OCT

Topographie cornéenne

Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat

Ancien Chef de Service d'Ophtalmologie

à l'Hôpital Al Farabi - Oujda

Expert assermenté auprés des Tribunaux



الدكتور عبد الفتاح بنخالتي

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

جراحة العين و الجفن

جراحة المسالك الدمعية

فحص شبكة العين بالأشعة - لازير

خريج كلية الطب بالرباط

رئيس مصلحة طب العيون بمستشفى

الفارابي سابقا بوجدة

خبير محلل لدى المحاكم

Oujda, le 03/05/2021 وجدة. في

Correction

Monsieur AMRANI Bouchaib

Lunettes de correction pour vision de loin .

OD = +4 (-2,50 à 20)

OG = Verre Neutre

Docteur Abdelghani BENKHALTI

**ACOUSTIQUE CENTRE
HADDOUCHI - OPTIQUE
OPTICIEN - OPTOMETRISTE
Bd. Med. V - M 36 70 46 N°3
Tél: 05 36 68 67 07**

Dr. Abdelghani BENKHALTI
Rue Mohamed Derfoufi, Imm. Belhoussine 1^{er} étage (Prés du Marché Couvert), Oujda - Tél : 05 36 68 67 07